

Volet B**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belge

25337216

Déposé
11-06-2025

Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 13/06/2025 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 0434619881

Nom(en entier) : **JML LACASSE MONFORT**

(en abrégé) :

Forme légale : Société à responsabilité limitée

Adresse complète du siège Petit-Sart 26
: 4990 Lierneux**Objet de l'acte :** STATUTS (TRADUCTION, COORDINATION, AUTRES
MODIFICATIONS), DENOMINATION

D'un acte reçu par le notaire Pierre JOISTEN de Lierneux en date du 4 juin 2025, il résulte que :
S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la Société à Responsabilité
Limitée "**JML LACASSE MONFORT**", ayant son siège à 4990 Lierneux, Petit-Sart 26, inscrite au
registre des personnes morales de Liège, division Verviers sous le numéro TVA BE 0434.619.881 ;
L'assemblée se déclare valablement constituée et, après échanges de vues, prend les résolutions
suivantes :

RESOLUTIONS**Première résolution : changement de dénomination****Changement de dénomination**

L'assemblée décide de modifier la dénomination actuelle de la société de « JML LACASSE
MONFORT » en « SML Ingénieurs Conseils ».

(...)

Adaptation des statuts

Comme conséquence immédiate de la résolution qui précède, l'article 1er des statuts est adapté et le
texte en est remplacé par ce qui suit :

« *La société revêt la forme d'une société à responsabilité limitée.*

Elle est dénommée « SML Ingénieurs Conseils » ».

(...)

Deuxième résolution : modification de la date de l'assemblée générale ordinaire**Modification de la date de l'assemblée**

L'assemblée décide de modifier la date à laquelle se tiendra l'assemblée générale de la société
actuellement prévue le premier jeudi du mois de juin à quinze heures, pour la porter au quatrième
vendredi du mois de juin à dix-huit heures.

(...)

Adaptation des statuts

Comme conséquence immédiate de la résolution qui précède, le premier alinéa de l'article 16 des
statuts est adapté et le texte en est remplacé par ce qui suit :

« *Il est tenu chaque année, au siège, une assemblée générale ordinaire le quatrième vendredi du
mois de juin à dix-huit heures. Si ce jour est férié, l'assemblée est remise au premier jour ouvrable
suivant. S'il n'y a qu'un seul actionnaire, c'est à cette même date qu'il signe pour approbation les
comptes annuels* ».

(...)

Administration de la société - Confirmation

L'assemblée confirme, pour autant que de besoin, que l'administrateur unique désigné pour une
durée illimitée, de la société désormais dénommée « SML Ingénieurs Conseils » dont le numéro d'
entreprise est BE 0434.619.881, est bien la SRL « SML GROUP », précédemment dénommée «
SML INGENIEURS CONSEILS », dont le numéro d'entreprise est BE 508.551.204 et dont le
représentant permanent à cette fonction est Monsieur MOUTSCHEN Ralf Peter, né à Saint Vith le 20

juillet 1980, domicilié à 4780 Saint-Vith, Zur Ochsenbaracke, Recht, 33.

Le reste, on omet

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME

Le notaire Pierre JOISTEN

Actes et documents déposés en même temps que le présent extrait d'acte : une expédition du PV de l'AGE du 4 juin 2025 ainsi que la coordination des statuts au 4 juin 2025.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 13/06/2025 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes
ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type "Mention").